

PROGRAMME DE FORMATION

Le conte comme médiation thérapeutique

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif travaillant auprès d'enfants et d'adolescents.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir le conte sous l'aspect de l'expression de l'imaginaire et des représentations conscientes et inconscientes qu'il véhicule.

Utiliser le conte en tant que médiateur thérapeutique.

Programme

Les systèmes culturels et le conte merveilleux.

Approche historique.

L'étude structurale du conte d'après V. PROPP.

La symbolique du conte merveilleux.

Place de l'imaginaire dans le développement psychologique de l'enfant.

Représentations conscientes et inconscientes véhiculées par le conte.

Les paroles du conte : l'entrée dans la communication langagière.

Dynamique du groupe autour du conte.

NB - Ce stage ne constitue pas un atelier conte. Il a pour objet l'étude de la dimension thérapeutique du conte.

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.